

Évaluation d'un collège doctoral
(ou structure équivalente)

COLLÈGE DOCTORAL DE BRETAGNE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 22/09/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Hélène Roux De Balmann, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Présidente : Mme Hélène Roux De Balman, Université Toulouse III - Paul Sabatier

Mme Jennifer Lavigne, Université Côte d'Azur

Mme Hamida Muller, Université Paris-Saclay

Expert(e)s : M. Claude Perez, Aix-Marseille Université

M. Cédric Ribeyre, Université Grenoble Alpes

Mme Elisabeth Taffin De Givenchy, Université Côte d'Azur

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Gilles Bourdier

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN NOVEMBRE 2020 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN FÉVRIER 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation du collège doctoral

L'Ecole des Docteurs de Bretagne Loire (EdD) est le nom donné au collège doctoral de l'Université Bretagne Loire (UBL), créé en 2016. Vingt-et-un (21) établissements délivrent le diplôme de doctorat (7 universités et 14 écoles), avec environ 1 000 lauréats chaque année. L'EdD regroupe 11 écoles doctorales, comptabilisant 5 000 doctorants et 5 000 HDR (2019-2020). Le dispositif doctoral comprend en outre 6 pôles doctoraux de site.

Depuis la dissolution de l'UBL fin 2019, l'EdD Bretagne Loire est portée administrativement par l'Université de Rennes 1. Ses missions sont identiques à celles de la précédente EdD. Le futur projet prévoit un repositionnement régional en scindant l'EdD Bretagne-Loire en deux nouveaux collèges doctoraux : le Collège doctoral de Bretagne (concerné par l'actuelle évaluation) et le Collège Pays de Loire.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par domaine

Positionnement institutionnel du collège

L'UBL (Université Bretagne Loire) a été créée en janvier 2016 en écho à la loi instaurant les ComUE (Communauté d'universités et d'établissements) sur le périmètre du PRES UEB (Pôle régional d'enseignement supérieur Université Européenne de Bretagne) et de l'UNAM (Université de Rennes Angers le Mans). L'Ecole des Docteurs (EdD) Bretagne Loire, qui tient lieu de collège doctoral, a été créée sous l'égide de la ComUE UBL qui la porte, avec 21 établissements impliqués délivrant le diplôme (7 Universités et 14 Écoles) et 11 écoles doctorales (ED). Depuis la dissolution de UBL, le portage administratif et financier est assuré par l'Université Rennes 1. Le dispositif doctoral comprend, outre les ED et le collège doctoral, des pôles doctoraux de site, chargés de la mise en œuvre de la politique doctorale. Ces pôles sont des structures de proximité à Angers, Brest, Le Mans, Lorient-Vannes, Nantes et Rennes. L'instance de décision est le comité doctoral, dans lequel siègent les responsables des établissements délivrant le diplôme et dans lequel la direction du collège doctoral a voix consultative. Ce comité doctoral est consulté par les différents CA (conseil d'administration) pour toute question concernant le doctorat. La politique doctorale est également évoquée en Comité d'orientation stratégique avec les directeurs des écoles doctorales. Cette structuration fait intervenir différents acteurs à des niveaux variés. Le degré d'échange entre ces niveaux est complexe avec une faible concertation des écoles doctorales dans l'orientation politique doctorale. Le rôle du collège doctoral est donc essentiellement de nature opérationnelle. L'EdD est active au sein du RNCD (Réseau national des collèges doctoraux). Elle est un membre important du réseau Amethis, qui vise à développer un système d'information spécifique de la formation doctorale. L'EdD travaille en partenariat avec les collectivités locales et le monde socio-économique des deux régions. L'EdD gère les bourses de mobilité internationale attribuées par la région Bretagne et, via le pôle doctoral de Rennes, les bourses de mobilité attribuées par Rennes Métropole. Elle développe des actions de CST (culture scientifique et technique) avec la région Pays de la Loire, des formations valorisation, entrepreneuriat et innovation avec la SATT (Société d'accélération du transfert technologique) Ouest valorisation. Elle collabore avec Pôle emploi pour la poursuite de carrière des docteurs, la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) au niveau du pôle doctoral de Rennes (relation doctorants/entreprises), les centres de mobilité internationaux de Rennes et la Maison des chercheurs étrangers de Nantes (accueil des doctorants étrangers). Les partenariats avec des structures internationales œuvrant pour le doctorat sont quasi inexistantes.

Compétences et activités du collège doctoral

Le partage de compétences entre l'EdD, les 11 ED et les 6 pôles doctoraux a été défini lors de la « mise en commun » du doctorat dans le cadre de la ComUE UBL. Les missions dévolues à l'EdD sont les suivantes :

- Mise en place des procédures communes ;

- Promotion des compétences des docteurs ;
- Création et mise en œuvre de parcours de formation doctorale ;
- Coordination d'actions internationales ;
- Développement d'un outil de suivi et de gestion (Améthis) ;
- Suivi de la poursuite de carrière (enquêtes).

L'EdD est une structure d'échanges et de réflexion. Elle a accompagné les ED dans la mise en œuvre de l'arrêté de 2016. Certains chantiers sont encore inaboutis (portfolio de compétences, comité de suivi individuel).

L'EdD a œuvré à la définition d'un cadre commun pour l'encadrement et la formation des doctorants (charte du doctorat, conventions de co-accréditation, règlement intérieur, etc.). Ce cadre commun apparaît cependant peu contraignant. Le taux d'encadrement, les conditions de financement, les prérequis pour la soutenance ainsi que la définition de composition des jurys, la gestion des arrêts prématurés, les prolongations sont gérés par les ED et les établissements sans que l'EdD n'intervienne. Il en va de même pour la formation des encadrants, qui dépend des établissements et/ou des pôles doctoraux.

L'offre de formation de nature essentiellement transversale, mise en place au niveau de l'EdD et des pôles est riche et diversifiée. Elle est ouverte à l'ensemble des doctorants de toutes les ED. L'organisation en parcours reste cependant à améliorer afin d'accompagner les doctorants dans le choix des formations en fonction de leur projet professionnel.

Les enquêtes de suivi de carrière des docteurs, précédemment effectuées par l'observatoire de l'UBL, sont efficaces et appréciées des ED. L'EdD s'efforce d'en faire connaître les résultats. Il pourrait y avoir une démarche réflexive permettant de faire évoluer les formations. L'outil de gestion Améthis est encore en cours de développement. Il est essentiellement utilisé pour la gestion des formations et donne satisfaction. Cependant des améliorations de cet outil sont nécessaires pour les doctorants, la gestion au niveau des ED ou des services de scolarité (depuis l'inscription jusqu'à la soutenance).

Les actions pour la promotion du doctorat à l'international sont quasi absentes. L'EdD n'a pas été impliquée dans les discussions préalables pour le montage des projets d'EUR (Ecole universitaire de recherche).

Organisation, fonctionnement et pilotage du collègue

L'EdD est dirigée par un directeur assisté d'un conseil (directeurs d'ED et directeurs de pôles), qui se réunit quatre fois par an. La composition de ce conseil n'est pas conforme aux statuts de l'UBL : il manque en effet 2 doctorants et 2 personnels BIATSS. La difficulté à impliquer les doctorants dans le fonctionnement de l'EdD (absence de doctorants dans le conseil et pas de doctorants disponibles pour un entretien avec le comité Hcéres lors de la visite) témoigne de l'éloignement entre l'EdD et ses usagers doctorants. Cet éloignement est sans doute dû au fait que les ED d'une part et les pôles de proximité d'autre part remplissent ce rôle de contact. Mais cela prive l'EdD d'un retour sur les actions mises en place.

L'instance de décision en matière de politique doctorale est le comité doctoral, dans lequel siègent les responsables des établissements délivrant le diplôme et dans lequel la direction de l'EdD a voix consultative. De leur propre aveu, l'avis des directeurs des ED n'est pas suffisamment pris en considération au sein de ce comité. Le rôle des pôles et la répartition des missions mériteraient d'être précisés. Le positionnement des pôles comme simples relais ou bien comme structures décisionnaires en lien avec les établissements du site n'est en effet pas très clair.

L'EdD a contribué à mettre en place un modèle de financement du dispositif doctoral inscrit dans les conventions de co-accréditation et conventions bilatérales entre l'UBL et les établissements. Ce modèle a été conservé après la dissolution de UBL et a vocation à perdurer.

Le budget consacré au doctorat provient de cotisations des établissements accrédités à raison de 160 €/doctorant. Ce budget est ensuite réparti entre l'EdD (40 €/doctorant), les ED (100 euros/doctorant) et les décharges des directeurs et adjoints d'ED (calculées sur la base de 20 €/doctorant). Cette clé de répartition garantit une équité de traitement des ED quant à la dotation qui leur est attribuée.

Les recettes annuelles de l'EdD sont de 195 k€ (dont 138 k€ provenant de l'UBL auxquels s'ajoutent des ressources contractuelles dont les subventions des régions). Les dépenses se répartissent entre actions de formation (65 %), outils numériques (23 %), autres actions (12 %) telles que les enquêtes emploi, le fonctionnement de l'EdD, etc.

Les moyens humains spécifiquement dévolus à l'EdD étaient de 11 équivalents temps plein (ETP) apportés par l'UBL. Après dissolution de l'UBL, les personnels ont été repris par les différents établissements. Sur le nouveau périmètre du collège doctoral, 8.5 ETP ont été affectés. Le collège doctoral a donc les moyens humains et financiers de conduire ses actions. En dehors de cette dotation en moyens humains et financiers attribuée par l'UBL à l'EdD, et en l'absence de budget consolidé, on ne connaît pas l'ensemble des ressources affectées au doctorat.

Le suivi des activités réalisé par l'EdD est très satisfaisant. L'Ecole des Docteurs présente régulièrement l'avancée de ses activités lors de chaque réunion de son Conseil. Des réunions de bilan sont organisées annuellement devant le comité de pilotage de chaque projet et devant le Comité Doctoral. On peut cependant regretter les difficultés à impliquer certains acteurs (doctorants, établissements) dans ce suivi.

Autoévaluation

Des enquêtes de satisfaction ont été réalisées. Cependant bien que l'EdD affirme être très soucieuse de l'autoévaluation de ses activités, aucune exploitation des résultats obtenus n'a été faite. Le retour des établissements et des doctorants est très faible.

L'EdD présente régulièrement le bilan de ses activités et chaque ED fait de même.

Projet

Le futur Collège doctoral de Bretagne œuvrera, avec les mêmes prérogatives, sur un périmètre restreint par rapport à l'EdD existante depuis la dissolution de l'UBL fin 2019. Ce périmètre correspond aux 15 établissements qui délivrent le diplôme. Le Collège de Bretagne sera porté par l'Université de Rennes 1, comprendra 2 pôles doctoraux, 13 ED (12 ED avec un rattachement unique et une ED avec un double rattachement au Collège doctoral Pays de Loire). Il comprendra 2800 doctorants environ, dont 2/3 dans le pôle de Rennes, et 2 000 HDR.

L'autoévaluation a permis de définir les points sur lesquels doit porter un effort particulier. Ainsi, un conseil de 26 membres sera constitué. Le collège s'appuiera également sur un bureau (constitué du Directeur et du Directeur adjoint du collège et des directeurs d'ED). Une meilleure articulation sera recherchée avec les pôles, ce qui sera facilité par le fait que le directeur et le directeur adjoint du collège sont également les responsables de pôles. Une meilleure représentation et prise en compte des écoles doctorales dans le comité doctoral devra être recherchée.

Les moyens humains nécessaires sont acquis (8.5 ETP) grâce aux établissements.

Le modèle de financement (collecte auprès des établissements et reversement au prorata du nombre de doctorants) sera a priori identique et les établissements se sont d'ores et déjà engagés à maintenir les crédits précédemment alloués.

En ce qui concerne le suivi des doctorants, des préconisations du collège aux ED seront faites concernant la composition des comités de suivi individuel, notamment pour ce qui est relatif à la présence de membres extérieurs. Un plan de formation du doctorant sera mis en place. Il pourrait faire intervenir le CSI. La charte du doctorat sera mise à jour, le développement d'une formation à l'encadrement doctoral est envisagé.

Des actions seront engagées pour aider les doctorants à développer leur réseau professionnel.

En termes d'internationalisation, les efforts vont porter sur des actions ponctuelles pour améliorer l'attractivité (communication en anglais, formation des personnels en contact avec les doctorants), et également la mise en place de formations dispensées en anglais, de soutenances de thèse en anglais et l'adhésion à l'*EUA Council for Doctoral Education*. Un guichet unique est prévu pour accompagner les doctorants dans le montage de dossiers pour la mobilité.

Le suivi de carrière sera également renforcé : approfondissement des analyses issues des enquêtes, renforcement de la promotion, de la diffusion et de la communication des résultats, mise en œuvre d'enquêtes au-delà de 3 ans.

Le projet prévoit enfin des développements supplémentaires dans les outils numériques, en particulier dans le système d'information Améthys, la création d'un portail internet spécifique, et dans la communication (réseaux de correspondants dans les services de communication).

Appréciation globale

L'Ecole des Docteurs (EdD) Bretagne Loire était le collège doctoral de l'UBL. Créé sous l'égide de l'UBL et porté par celle-ci, il a été maintenu après la dissolution de la ComUE en décembre 2019 en regroupant 21 établissements et 11 ED. Depuis la dissolution de l'UBL, le portage administratif et financier est assuré par l'Université Rennes 1. Le partage de compétences entre les différentes structures (EdD, pôles doctoraux, ED) défini lors de la mise en place de l'EdD dans le cadre de la ComUE UBL semble clair malgré quelques incohérences. Les circuits de décision sont cependant complexes. L'EdD est une structure d'échanges et de réflexion. Elle développe une offre de formations transversales, complétée par les formations proposées par les ED. Le suivi des activités est très satisfaisant mais l'implication des acteurs (établissements, doctorants) est insuffisante. Le modèle économique (contribution de chaque établissement au prorata du nombre de doctorants) permet une équité entre les ED quant à la dotation qui leur est attribuée. L'EdD a bénéficié de moyens humains et financiers très satisfaisants.

Le futur collège doctoral de Bretagne, porté par l'Université Rennes 1, regroupera 15 établissements, 2 pôles doctoraux, 13 ED (12 ED en rattachement unique et 1 ED en double rattachement au collège doctoral Pays de Loire). Globalement, son fonctionnement et ses missions seront identiques à ceux de l'EdD. Il s'attachera en outre à proposer des points d'amélioration identifiés lors de l'autoévaluation : meilleure homogénéité des pratiques (charte du doctorat), mise en place d'un plan individuel de formation et accompagnement personnalisé des doctorants, internationalisation, dispositifs d'appui à la poursuite de carrière, taux de réponse aux enquêtes d'insertion, valorisation du doctorat, amélioration des outils numériques, en particulier le SI Amethis. Le modèle économique sera maintenu dans son principe. Les établissements se sont engagés à en maintenir le niveau. Les moyens humains déjà consentis et amenés à durer sont à la hauteur des ambitions du projet.

Points forts

- Maintien de l'effort de mutualisation et du soutien des établissements.
- Diversité de l'offre de formation.
- Mise en place d'un modèle économique pérenne.
- Réalisation des enquêtes d'insertion.

Points faibles

- Fragilité du dispositif de formation doctorale due à la complexité organisationnelle et à l'instabilité institutionnelle.
- Insuffisance dans l'appropriation de plusieurs missions.
- Lien trop distant avec les doctorants.
- Système d'information qui ne répond pas à tous les besoins des écoles doctorales.

Recommandations

À l'attention du collège doctoral

Le collège doctoral devrait veiller à clarifier les missions qui lui sont confiées et identifier leur articulation avec celles des pôles, des ED et des EUR.

Il pourrait réfléchir à la structuration de l'offre de formation pour un meilleur accompagnement des doctorants dans la préparation de leur future carrière (par exemple sous forme de parcours et de plan de formation).

Il pourrait contribuer à mettre en place un accompagnement plus personnalisé des doctorants, généralisé à toutes les ED (portfolio de compétences, plan individuel de formation, comité individuel de suivi). L'appui sur les EUR pourrait permettre de bénéficier d'un effet d'entraînement (pour l'offre de formation, le suivi des doctorants et la valorisation du doctorat). Le collège devra veiller à ce que la mise en place des EUR ne conduise pas à des inégalités entre les doctorants dans la réalisation de leur parcours de formation et leur préparation à l'insertion professionnelle.

Le système d'information devrait être rapidement mis à niveau afin de permettre la gestion du doctorat, depuis la préinscription jusqu'à la soutenance et répondre ainsi aux besoins de suivi des doctorants par les écoles doctorales.

Le collège doctoral devra assurer l'articulation entre les ED et le comité doctoral en veillant à travailler étroitement avec les ED afin de porter leur voix au sein de ce comité et de leur faire un retour sur les discussions qui s'y sont tenues.

À l'attention des établissements

Les établissements devraient veiller à pérenniser les moyens financiers et humains consentis aux actions du collège doctoral (et plus largement au dispositif doctoral).

Les missions confiées au collège doctoral ainsi que les circuits de décisions devraient être clarifiés.

Il serait souhaitable que les demandes et préconisations des ED soient mieux prises en compte au niveau du comité doctoral.

Observations des établissements



PRESIDENCE

Rennes, le 23.06.2021

David ALIS

Président

Madame Lynne Franjié

Directrice du département d'évaluation
des Formation
Haut conseil de l'évaluation de la
recherche et de l'enseignement supérieur
(HCERES)
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Objet : Observations rapport d'évaluation
DEF-PED220021343 - Collège doctoral de Bretagne-0350936C

Madame La Directrice,

Au nom de l'ensemble des établissements demandant la co-accréditation ou l'association et des porteurs de projet, je vous adresse nos remerciements pour la qualité du rapport d'évaluation fourni à l'issue de la visite du comité d'évaluation HCERES concernant le Collège Doctorale de Bretagne, qui s'est tenue en distanciel, les 09 et 10 février 2021.

A la lecture de ce rapport, vous trouverez ci-dessous, les observations transmises qui portent tant sur les avis et recommandations sur le bilan de l'Ecole des Docteurs de Bretagne-Loire et sur le projet de Collège Doctoral de Bretagne :

Le comité doctoral et la direction du Collège les intégreront à leur réflexion dans la mise en œuvre du projet doctoral de Bretagne, tirant ainsi les leçons du passé. Ce projet prévoit en effet une simplification de la gouvernance et une clarification de ses missions. La gouvernance, en mettant l'accent sur la prise en compte du conseil du Collège, pourra faire entendre la voix des Ecoles doctorales auprès du comité doctoral, réunissant les 15 établissements et définissant les moyens et le fonctionnement du dispositif doctoral.

Le Collège s'emploiera également à réaliser une meilleure proximité avec les doctorants : leurs représentants devront activement prendre part au conseil du Collège, l'offre de formations transversales sera clairement portée par le Collège et le lien avec les associations de doctorants sera renforcé. Le projet de Collège doctoral de Bretagne prévoit d'améliorer significativement le suivi personnalisé des doctorants en inscrivant les modalités précises de constitution et d'intervention des CSI dans la Charte du doctorat et l'élaboration d'un Plan individuel de formation dans la convention de formation, qui assurera une valorisation des compétences grâce au développement d'un dispositif de portfolio.

Un processus d'articulation avec les EUR actuellement en formation dans la région se traduira principalement par une réunion annuelle entre leurs représentants et ceux des ED, afin d'harmoniser les politiques doctorales régionales, compte tenu de leurs spécificités et de leurs moyens.

La nouvelle version du logiciel Amethis, dont le Collège a la charge de l'adéquation aux ED et aux établissements bretons apportera des améliorations majeures en termes d'accessibilité tant pour les personnels que pour les doctorants.

Les établissements ont pris bonne note des recommandations à leur égard et travailleront étroitement avec la direction du Collège doctoral pour les mettre en œuvre.

Nous tenons à remercier à nouveau les membres du comité de visite HCERES pour la qualité de leur rapport. Nous serons attentifs à ce que ces recommandations soient prises en compte.

Je vous prie d'agréer, Madame La Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Université de Rennes 1

David ALIS



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

